



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en compte des pourboires et prime PPV pour calcul de la prime d'activité

Question écrite n° 6355

Texte de la question

M. Christophe Blanchet interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, sur le sujet du calcul de la prime d'activité. La prise en compte de certains revenus pour le calcul de cette prime semble aller à l'encontre de l'objectif initial, qui est de rendre du pouvoir d'achat aux Français. Dans le secteur du tourisme en particulier, beaucoup d'employés perçoivent des pourboires de manière centralisés et donc reversés sur leur feuille de paye par leur employeur. Ces pourboires ne font toutefois pas partie de leur salaire, généralement bas et sont défiscalisés afin de rendre les emplois du tourisme plus attractifs. Or, bien que défiscalisés, ces pourboires sont à déclarer pour la prime d'activité et viennent donc se dégrever de son montant. L'effet est donc néfaste pour les plus bas salaires ayant droit à la prime d'activité. Par ailleurs, la prime PPV (partage de la valeur), dont l'objet est aussi de rendre du pouvoir d'achat, est aussi à déclarer, faute de texte stipulant le contraire. Il lui demande si le Gouvernement entend retirer ces pourboire et prime PPV du calcul de la prime d'activité afin de rendre aux Français qui travaillent davantage de pouvoir d'achat et, le cas échéant, sous quel calendrier.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Blanchet](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6355

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2334

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)